

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois. 0 80
Un an. 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission de Contrôle. — Sous-Commission des Finances.

Partie non Officielle. — La cherté du pain. — A quoi servent les Circulaires Ministérielles, S. V. P.? (suite). — Statistique du placement. — Bibliographie.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 21 Septembre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Mardi 21 Septembre et mardi 12 Octobre, à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion du Comité Général de Mardi prochain 21 courant.

AVIS

Le Comité de Vigilance des Conseillers prud'hommes ouvriers porte à la connaissance de tous les camarades que tous les lundis et vendredis, de 8 heures à 9 heures du soir, au secrétariat de la Bourse du Travail, un Conseiller prud'homme se tient à leur disposition pour tous les renseignements qu'ils peuvent avoir besoin concernant les conflits entre patrons et ouvriers.

Le Secrétaire, M. TULÈVE.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Réunion extraordinaire du 24 août 1897

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence du citoyen Juguet. Assesseurs : Leguern, Léglise.

Sont présents : Landais, Leguern, Juguet, Nias fils, Brunellière des corroyeurs, Bety, Chatellier, Brauld, Rousselot, Dreyfus, Auguste, Potel, Tulève, Pelletier, Denis, Vallée, Mainviel, Le Page, Hougward, Guillemet, Colombe, Rambaud, Desourme, Jarnet fils, Guillou, Bouchaud, Carrie, Lepape, Merveilleux, Halot, Charrier, Collet, Léglise, Abbé, Huchet, Tendron, Bertho, Cocaud, Portais, Radigois, Lagarde, Ribrac, Charpentier.

Excusé : Lepré.

Correspondance.

Lettre des ouvriers d'usines, nommant le citoyen Terrien, délégué au Comité général, en remplacement du citoyen Robinet, décédé.

Lettre des sculpteurs nommant le citoyen Cocaud délégué au Comité général en remplacement du citoyen Poulain.

Lettre de la Bourse du Travail de Tours, annonçant que la subvention de 500 francs votée par le Conseil municipal pour l'envoi de délégués au Congrès de Toulouse, a été supprimée par ordre ministériel.

Lettre de la Bourse du Travail du Mans, déplorant le choix de la Bourse de Saumur, pour la nomination du citoyen Broussouloux comme délégué au comité Fédéral.

Lettre de l'union des Syndicats du département de la Seine, demandant des explications sur la conduite de Broussouloux à son passage à Nantes.

Lettre de Braux, délégué de la Bourse de Nantes au comité Fédéral, sur la conduite à tenir vis-à-vis du citoyen Broussouloux.

La réponse du Secrétaire à ces différentes lettres est adoptée.

Lettre des ferblantiers-bottiers, désignant le citoyen Tulève comme délégué au congrès de Toulouse.

Lettre de la Fédération du bâtiment (Conseil local donnant les noms des membres de sa commission d'étude de l'ordre du jour du congrès).

Lecture du rapport des syndicats métallurgistes Nantais demandant que le délégué de la Bourse au Congrès soit pris de préférence dans la métallurgie, le bâtiment s'y trouvant représenté; de cette façon les métallurgistes de notre région seraient à même d'être représentés au 6^e Congrès de la métallurgie à Toulouse.

Le citoyen Portais dit qu'il n'y a pas que des syndicats du Bâtiment et de la métallurgie à la Bourse, et qu'il ne voit pas pourquoi on prendrait un métallurgiste plutôt qu'un autre.

Lepage. — Voilà quinze jours que les sculpteurs ont choisi et préconisé leur délégué.

Ribrac dit qu'en effet son nom a été mis en avant.

Bety demande le vote par appel nominal.

Les candidats sont : Ribrac, Tulève, Colombe, Guérin.

Votants : 44 ; Majorité : 23.

1 ^{er} TOUR		2 ^e TOUR	
Ribrac.	21	Ribrac.	26
Tulève.	12	Tulève.	16
Colombe.	8	Colombe.	1
Guérin.	1	Colombe.	1
Hougward.	1	Nul.	1

Le citoyen Ribrac est élu délégué.

On procède aux élections complémentaires de la commission du Congrès.

Sont nommés : Charpentier, Bety, Lagarde.

Une discussion s'engage entre plusieurs camarades pour différentes critiques. Cette discussion reste sans sanction.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

Le Secrétaire : GUÉRIN.

Réunion extraordinaire du 12 Septembre.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Leglise.

Assesseurs : Brunellière, Carric.

Présents : Colombe, Abbé, Ribrac, Tulève, Guillemet, Guérin, Portais, Chauvet, Leglise, Couteau, Lagarde, Desouche, Bouchaud, Lepape, Brunellière, Carric, Guillou, Houg-mard, Radigois, Nias, Merveilleux, Lepape, Brault, Sevestre, Lerudulier, Rambaud.

Excusés : Auguste, Chatellier, Lebreton, Vallé., Charrier, Jarnet, Landais.

Le président demande si le conseil local de la Fédération du Bâtiment doit se réunir avec le Comité général, et il est décidé que nous devons siéger ensemble.

Correspondance. — Lettre du syndicat métallurgiste de Couëron annonçant qu'il donne mandat aux citoyens Ribrac et Goillandeau pour le représenté au Congrès corporatif de Toulouse.

Lettre du même annonçant l'envoi de quatre délégués.

L'assemblée décide qu'ils soient admis à la séance.

La parole est au citoyen Lagarde rapporteur de la commission d'étude du IX^e congrès de Toulouse.

Le citoyen Goillandeau demande à ajouter à la décision de la Bourse du Travail celle de la fédération du Bâtiment pour que tous les journaux corporatifs disparaissent pour ne faire qu'un seul et unique journal. Adopté.

Sur la question de la grève générale que la commission a adoptée, le citoyen Ribrac demande qu'on lui donne un mandat si on doit voter par organisation ou par délégué.

Il déclare en outre que, délégué de son syndicat au Congrès de Nantes en 1894, il a voté contre la grève générale, et que depuis cette époque son syndicat est toujours resté hostile sur ce point, et que si le vote sur cette question a lieu par syndicat, il a mandat de voter contre.

Les sculpteurs parlent dans le même sens.

Le citoyen Colombe dit qu'au nom de la Bourse du Travail de Nantes, le délégué doit voter la grève générale et propose l'ordre du jour suivant :

« Les délégués des Chambres syndicales » ouvrières, adhérant à la Bourse du Travail » et au conseil local de la Fédération du bâtiment, réunis le dimanche 12 septembre, » au sujet du IX^e Congrès des Bourses du » Travail qui va se tenir à Toulouse, affir- » ment, une fois de plus, le principe de la » grève générale comme un des moyens d'é- » mancipation de la classe ouvrière.

» Donnent mandat à leurs délégués aux » Congrès de la soutenir énergiquement et » de la défendre contre tous ses adversaires. » (Adopté à l'unanimité moins cinq abstentions).

Le Secrétaire général donne lecture d'une circulaire du projet de loi Jacques Escuyer. Le Comité décide que ce projet doit être soutenu devant le Congrès.

Le rapport est mis aux voix, qui est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire général donne lecture du rapport du Congrès des Bourses du Travail qui est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint : F. GUÉRIN.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 31 Août 1897.

Présidence du Citoyen Lepape.

Sont présents : Carric, Nias fils, Potel, Lepape, Brunellière des corroyeurs, Abbé, Charrier, Leguern, Terrien, Rousselot, Desouche.

Excusés : Guérin des frappeurs, Châtellier, Brault, Chauvet.

Absents : Tuffet, Eluère, Halot, Le Rudulier, Collet, Peletier.

Correspondance :

Lettre du Secrétaire général au citoyen Braun délégué de la Bourse du Travail à la Fédération des Bourses, lui dictant la conduite qu'il devra tenir au Comité Fédéral au sujet du citoyen Broussouloux. (Approuvé).

Lettre de la Bourse du Travail du Mans concernant Broussouloux.

La réponse du secrétaire général est approuvée à l'unanimité.

Lettre au secrétaire du Conseil local du bâtiment lui donnant les noms du délégué de de la Bourse aux Congrès de Toulouse et des membres de la Commission d'étude.

Réponse du secrétaire du Conseil local qui demandait la réunion de la Commission mixte pour le mardi 31 août.

Le secrétaire général explique qu'il n'a pas cru donner suite à cette demande, la commission d'étude de la Bourse n'étant pas avancée dans ses travaux, et qu'ensuite la Commission exécutive avait sa réunion ce jour-là, il dit que cette réunion ne pourra avoir lieu que samedi prochain 6 août. (Approuvé).

Lettre du Syndicat métallurgiste de Couëron demandant à être représenté au Congrès de Toulouse par le délégué de Nantes.

Le secrétaire général donne lecture d'une notice explicative de la Compagnie Nationale de Voyages à l'Exposition de 1900, et résume la conversation qu'il a eue avec les agents généraux de la Compagnie; il estime que les avantages sont réels et engage les camarades qui désirent visiter l'Exposition à adhérer à cette combinaison qui permettra, moyennant la somme de 162 francs, payable par mensualités jusqu'au jour de l'ouverture, de passer 10 jours à Paris, à l'époque de l'Exposition.

Un livret d'adhésion lui a été confié; il est à la disposition des camarades qui voudraient s'inscrire.

Sur sa demande, le secrétaire est autorisé à apposer à l'intérieur de la Bourse une affiche concernant une fête de bienfaisance qui doit avoir lieu au Parc de la Saulzinière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 1/4

Le secrétaire de séance,

ROUSSELOT.

Réunion du 14 Septembre 1897.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du citoyen Brunellière.

Présents : Nias, Chatelier, Brunellière, Charrier, Potel, Abbé, Lepape, Guérin, Collet, Rousselot, Leguern, Terrien.

Excusés : Lerudulier, Chauvet, Halot, Lagarde, de la Commission de contrôle.

Correspondances.

Circulaire de la Revue socialiste annonçant le 4^e anniversaire de la mort de Benoît Malon.

Réponse du Secrétaire général à la circulaire.

Lettre du syndicat des porteurs de bois donnant leur adhésion à la Bourse du Travail et désignant les citoyens Coutolleau, Lebert, Mandière au Comité général.

Lettre de M. le Maire de St-Nazaire, annonçant l'envoi de 200 billets de loterie, pour venir en aide aux ouvriers sans travail.

Réponse du Secrétaire général à M. le Maire de St-Nazaire accusant réception des 200 billets de loterie.

Lecture du rapport qui a été donné au citoyen Ribrac, délégué de la Bourse du Travail au Congrès de Toulouse.

Lettre de la Bourse du Travail de Montpellier demandant les statuts de la Bourse du Travail de Nantes.

Réponse du Secrétaire général, envoyant les statuts à la Bourse du Travail de Montpellier.

Lettre et rapport de la Bourse du Travail de Limoges réfutant les allégations du rapport moral du Comité fédéral au sujet de la démission de ladite Bourse. La copie de cette réponse a été envoyée au citoyen Ribrac.

Lettre envoyée au citoyen Ribrac, délégué de la Bourse du Travail de Nantes, concernant la Bourse du Travail de Limoges.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire : F. GUÉRIN.

COMMISSION DE CONTROLE

Réunion du mardi 14 Septembre 1897.

Sont présents : Léglise, Landais, Lagarde, Colombe.

Absents : Portais, Charpentier.

Le citoyen Landais rapporte sur le service du Placement ainsi que sur celui des employés. Il a constaté que le service se faisait régulièrement et qu'il n'avait aucune critique à faire.

Pour la commission exécutive, le citoyen Lagarde, rapporteur, croit devoir signaler au Comité général le peu d'empressement des membres de cette importante commission à assister aux réunions. Il y voit là une question principale pour la bonne administration de la Bourse du Travail, et pense qu'un rappel à l'ordre suffira pour stimuler l'ardeur des camarades qui ont accepté cette mission.

Au sujet des finances, les citoyens Léglise et Colombe ont examiné les comptes de gestion de l'ancien trésorier qui ont été reconnus exacts.

Ils demandent seulement l'adjonction d'un nouvel article rétablissant l'emploi de l'augmentation de subventions accordée par la municipalité.

La commission de contrôle se réunit avec la sous-commission des finances et constate que les dépenses ont augmenté d'une façon sensible et que l'augmentation de subvention devant servir à payer les dettes antérieures tend à diminuer tous les jours.

Elle décide que sa sous-commission se réunira au plus vite pour examiner la situation.

L'ordre du jour appelle les cotisations dues à la Fédération des Bourses. La Commission décide d'écrire au citoyen Ribrac, délégué au Congrès de Toulouse, afin qu'il s'entende au Congrès pour arrêter définitivement le compte de la Bourse de Nantes.

Le Trésorier est chargé de cette correspondance.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire : D. COLOMBE.

SOUS-COMMISSION DES FINANCES

Tous les Membres de la Commission sont présents.

La Commission des Finances, de concert avec la Commission de Contrôle, après vérification des comptes du Trésorier, a décidé d'écrire au citoyen Ribrac, délégué du Congrès de Toulouse, pour le prier de demander explication sur le compte de la Bourse du Travail de Nantes au vis-à-vis du dû à la Fédération des Bourses.

Pour le Secrétaire de Séance :

POTEL.

PARTIE NON OFFICIELLE

LA CHERTÉ DU PAIN

Une importante réunion organisée par la Bourse du Travail au sujet du renchérissement du pain, sur l'avis du Comité général, a eu lieu le 2 septembre dernier; les Syndicats avaient répondu à l'appel et la salle de la Bourse est comble; le citoyen Potel a été nommé président, les citoyens Nias fils et Guethouis, assesseurs et le citoyen Guérin secrétaire.

Le citoyen Tulève a exposé la situation créée par la hausse des blés et des farines, laquelle a entraîné le renchérissement du pain; il a fait ressortir combien la question de cet aliment de première nécessité préoccupe beaucoup la classe ouvrière; certes, on sait que la récolte a été déficitaire, mais le blé et la farine étant beaucoup moins chers à l'étranger, nous devons nous trouver en France en face de manœuvres de grands spéculateurs qui sont tout puissants dans les hautes sphères officielles.

Le Gouvernement se déclare protectionniste, et, en effet il protège les grands industriels et les grands propriétaires; il doit protéger également les travailleurs. Les droits d'entrée ne profitent pas aux fermiers et aux petits cultivateurs puisque les capitalistes en accaparent tout le bénéfice. Le Gouvernement impérial devant une spéculation sur les blés qui avait fait monter le pain à un taux de famine, avait bien fait des achats en Russie et employé les transports de l'Etat à les amener en France, ce qui avait provoqué la baisse; le Gouvernement actuel peut-il se montrer moins soucieux de l'alimentation de la classe ouvrière? En tout cas c'est lui qui a la responsabilité de la cherté du pain, c'est à lui de

prendre les mesures pour que nous puissions vivre.

Le citoyen Brunellière a traité la question au point de vue économique, en se servant des chiffres émanant du Ministère de l'Agriculture et du Bulletin des Halles; il s'étonne du bruit que font les journaux des Capitalistes au sujet de l'intervention ouvrière dans la question comme si elle ne devait pas préoccuper celle-ci: cela cache-t-il quelque manœuvre? Pourquoi n'a-t-on pas encore donné les résultats définitifs de la récolte européenne comme les années précédentes? Ce silence au sujet des ressources en blé, point de tapage contre les manifestations des craintes populaires, ne couvre-t-il pas d'inavouables spéculations?

On a prétendu que les protestations ouvrières ont favorisé la hausse; rien n'est plus faux, car elles ont fait baisser au contraire le blé de 30 fr. le quintal à 27 fr. 50; il est vrai qu'il a remonté à 29 fr. depuis que M. Méline a déclaré qu'il n'enlèverait pas les droits.

On essaie de rejeter la cherté du pain sur les boulangers, qui certes ne doivent pas être contents après le Ministre de l'Agriculture; ils répondent qu'ils paient la farine chère et que leurs clients leur font perdre de l'argent; certes, l'ouvrier a souvent besoin de crédit pendant les périodes de chômage et de maladie, mais il paie soudain, tandis que des gens qui nous éclaboussent de leur luxe, font souvent perdre leurs fournisseurs et entre autres les boulangers: ceux-ci pour couvrir leur perte sont obligés de faire payer le pain plus cher, si bien que les travailleurs paient pour les riches ou ceux qui singent la richesse. D'ailleurs si les boulangers augmentent trop le pain, n'a-t-on pas la taxe qui est suspendue sur leur tête pour les ramener à des prix raisonnables. Il faut se demander en outre si les boulangers sont les grands coupables ou si ce n'est pas plutôt les soutiens du régime protectionniste, les grands propriétaires et dix ou douze spéculateurs qui ont monopolisé tout le commerce des blés en France et ne sont pas même français. Les laboureurs ne retirent aucun avantage de la hausse actuelle et les ouvriers verront leurs souffrances augmenter.

On nous promet la baisse quand arriveront les blés de l'Inde, ceux de la Plata et de l'Australie. Ceux de l'Inde ne pourront pas être expédiés maintenant qu'au mois de mai ou d'août 1898 et encore faudra-t-il qu'on ne les mette pas en tas, comme maintenant, ce qui, joint à la peste et à la famine, a rendu l'exportation nulle. Cette année, il faudrait empêcher les sauterelles d'éclorre à la Plata et faire pleuvoir en Australie, pour que ces pays nous expédient du blé au mois de janvier prochain.

Il peut se faire qu'on ait des mécomptes avec ces blés de ces provenances, et que la hausse s'aggrave: maintiendra-t-on alors les droits protecteurs? Ne trouvera-t-on pas le moyen encore de favoriser les spéculations des grands importateurs parisiens et des spéculateurs de moindre envergure comme on l'a fait aux deux fois où l'on a augmenté les droits d'entrée. Le Gouvernement a toute la responsabilité puisqu'il est protectionniste; à lui de nous préserver du prix de famine; s'il ne le fait pas, le pays jugera.

Après ces explications des citoyens Tulève et Brunellière, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité:

« Les Corporations ouvrières nantaises » réunies le 2 septembre 1897 à la Bourse du » Travail, pour protester contre la hausse » excessive du prix du pain, après une discus- » sion approfondie de la question et après » avoir entendu les explications qui ont été » apportées à la tribune, » Considérant qu'il est du devoir d'un Gou- » vernement soucieux des intérêts des tra- » vailleurs des villes et des campagnes de » s'opposer à la spéculation sur les céréales » qui sont la base de l'alimentation ouvrière; » Que la hausse sur les blés est le résultat » d'un agiotage éhonté dont le petit cultiva- » teur est la première victime, » Vouent au mépris public les accapareurs, » affameurs du peuple, et invitent le Gou- » vernement à rappeler au Ministre de l'Agri- » culture les paroles prononcées par lui à la » Chambre des députés le 20 février 1894. »

Le Secrétaire de séance,

E. GUÉRIN, des frappeurs.

A quoi servent les Circulaires ministérielles

S. V. P. ?

(Suite)

Comme nous le disions dans notre n° 48, les mêmes responsabilités se divisant par services et par catégories lorsqu'il s'agit de réaliser des économies, il en est donc de même à la traction qu'à l'exploitation; prenons le dépôt de Nantes par exemple:

Le nombre des ouvriers y est insuffisant, les machines ne sont qu'imparfaitement réparées et c'est avec grand peine que les machinistes peuvent arriver à assurer le service.

Un exemple entre autres: la machine 2111 sortant de réparation, où les tubes ont été remplacés, est restée trois fois en détresse dans l'espace de dix jours. Quelles en sont exactement les causes? C'est ce que nous expliquerons plus loin.

Les mêmes machines qui ont leur poste d'attache à La Roche-sur-Yon et qui assurent les trains de voyageurs entre La Roche-Nantes et *vice-versa*, doivent être lavées tous les neuf jours à Nantes lorsqu'elles font le train 124; elles doivent aussi y être nettoyées. Nous en connaissons qui, à certaines dates, ne l'ont pas été par manque de personnel; aussi il est inutile de vous dire l'état pitoyable dans lequel sont ces machines. C'est par cette insuffisance de personnel d'une part et la pénurie des chefs de l'autre, qu'on se moque chaque jour des circulaires ministérielles et que les règlements sont violés.

L'insuffisance, en vertu des règlements, est tellement incontestable, le nombre des mécaniciens étant restreint à la dernière limite, des chauffeurs marchent comme mécaniciens; des nettoyeurs non autorisés comme chauffeurs.

Et pendant ce temps si une catastrophe vient à se produire?

Qui endossera les responsabilités? Toujours l'agent auquel on aura confié la conduite de ces trains dans des conditions tout ce qu'il y a de plus anti-réglementaires! De quels

arguments se serviront les chefs directs qui quelquefois prennent sous leur bonnet, par pure forme de favoritisme, se servant de leur petit titre de supériorité pour faire avantager quelquefois un ami et qui emploieront, pour ce motif, un procédé plus ou moins légal, avantage qui comme on peut s'en rendre compte, est, souvent de fois, au contraire, un grand désavantage pour la question d'avenir de l'agent. Mais qu'importe aux chefs qui commandent; il doit y avoir deux hommes sur une machine, ils y sont, c'est ce qui leur faut.

Tant qu'à la qualité à laquelle appartient l'agent et de ses capacités, on s'en moque comme de la sécurité publique; ce qu'il faut avant tout ce sont des économies: on en fait.

Aussi est-ce pour ce motif qu'on ne commissionne que très peu, le moins possible, et, la preuve, nous connaissons des anciens agents à qui on a confié la conduite de machines et qui assurent des trains de voyageurs et cela depuis 5 ans, sinon davantage, n'être encore que chauffeur, même pas élève mécanicien. Que font alors les contrôleurs du travail? que disent-ils au ministre dans leur rapport? Invoqueront-ils la question d'économie? Lui diront-ils qu'un chauffeur non autorisé touche 1,350 francs par an et un mécanicien de 4^e classe serait à 1,800 francs. En effet, nous le voyons nous-mêmes que ces chiffres sont assez ronds, et que lorsqu'il s'agit de tondre, on tond; mais le plus regrettable c'est toujours sur celui qui travaille que l'on opère, et il y aurait pourtant d'autres moyens d'économiser: la suppression des sinécures serait préférable. Un exemple depuis 1878 qu'existe la Compagnie de l'Etat: Il y avait des chefs mécaniciens, mais aujourd'hui le progrès s'est étendu bien au-delà, on vient tout récemment de créer l'emploi de chef des chefs mécaniciens qui a pour mission de surveiller les chefs mécaniciens, emploi aussi absurde qu'inutile: attendu que l'on pourrait, sans inconvénient, supprimer les chefs mécaniciens, les remplacer très avantageusement par les chefs et sous-chefs de dépôt, étant donné que ces derniers pourraient bien remplir ces dernières fonctions sans surcroît de travail pour eux, quelques kilomètres de plus de temps à autre, ce qui ne saurait être bien loin de nuire à leur santé, et en même temps un double avantage pour la caisse de l'Etat; car en somme, si on est partisan des économies utiles, cela en serait, ou je ne m'y connais pas.

UN EMPLOYÉ.

Dans notre prochain N^o nous traiterons la question d'entretien du matériel roulant.

PENSÉES PHILOSOPHIQUES

Dieu est une borne qui recule au fur et à mesure que la science avance.

CARL VOGT.

Dieu, c'est tyrannie et misère; premier devoir de l'homme intelligent et libre est de chasser incessamment « l'idée de Dieu » de son esprit et de sa conscience.

PROUDHON.

Dieu est un tableau vide sur lequel il n'y a d'autre inscription que celle que tu y mets toi-même.

LUTHER.

STATISTIQUE

des Placements opérés par la Bourse du Travail pendant le premier semestre 1897

Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Apprentis.....	45	7	7	Report.....	694	832	686	<i>Journées en plus du placement définitif</i>			
Ajusteurs.....	30	60	30	Granitiers.....	»	»	»	Boulangers.....	1377		
Boitiers.....	1	1	1	Grillageurs.....	»	»	»	Coiffeurs (extra)..	80		
Boulangers.....	230	230	230	Limeurs en voit.	3	3	3	Divers.....	1256		
Bourrelliers.....	6	4	4	Maçons.....	56	87	54	<hr/>			
Brossiers.....	»	»	»	Manœuvres ou				Total.....	2713		
Camionneurs.....	23	37	23	hommes de p.	46	75	46	<hr/>			
Carrier.....	2	2	2	Mariniers.....	1	1	1	DAMES			
Cartonniers.....	1	1	1	Marbriers.....	»	»	»	<hr/>			
Chainiers.....	1	1	1	Maréchaux.....	18	13	11	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Chaisiers.....	2	2	2	Menuisiers.....	127	163	123	Appren. tailleuses	6	6	6
Chauff.-mécanic..	30	26	26	Modeleurs.....	1	1	1	Bonnes à tout faire	33	47	33
Charcutiers.....	»	»	»	Mouleurs.....	5	5	5	Bcnes d'enfants..	2	2	»
Charrons.....	27	27	27	Mousses d'atelier.	18	27	18	Couturières.....	5	9	5
Chapeliers.....	1	1	1	Ouv. en voitures.	»	»	»	Cuisinières.....	5	5	5
Charpentiers.....	36	40	36	Paveurs.....	»	»	»	Domestiques.....	15	30	14
Chaudronniers...	12	20	12	Peintres.....	77	92	65	Emp. de Comm...	3	5	2
Colleurs d'affiches	1	1	1	Peintres en voit.	»	»	»	Factrices.....	6	5	3
— de papier	2	2	2	Plâtriers.....	20	16	16	Femmes de cham.	17	26	15
Comptables.....	4	20	20	Potiers-Chauffour.	27	34	27	Gardes-malades..	1	1	1
Cochers.....	6	30	6	Relieurs.....	4	4	4	Lingères.....	18	21	18
Coiffeurs.....	66	65	65	Repl. de parquets	»	»	»	Mécaniciennes...	3	3	3
Concierges.....	1	1	1	Savonniers-huil..	»	»	»	Ménagères.....	35	39	33
Confiseurs-Choco.	1	1	1	Serruriers.....	15	28	15	Ouvrières de fab.	14	21	14
Cordiers.....	1	1	1	Sciens Méca. et	»	»	»	Tailleuses p ^r hom.	51	67	51
Corroyeurs.....	5	5	5	Mont ^{rs} en Caisse	4	4	4	— dames	16	19	15
Cordonniers.....	7	12	7	Sculpteurs.....	2	4	2	Tapissières.....	»	»	»
Cuisiniers.....	2	8	2	Tailleurs d'habits.	44	53	44	<hr/>			
Courantins.....	6	8	6	Tailleurs de pierre	»	»	»	Totaux.....	230	306	218
Couvreurs.....	25	22	22	blanche.....	»	»	»	<hr/>			
Dessinateurs.....	2	2	2	Tapissiers.....	3	5	3	<i>Journées en plus du placement définitif</i>			
Domestiques.....	1	1	1	Teinturiers.....	3	3	3	Divers.....	68		
Ebénistes.....	47	43	43	Tisserands.....	1	1	1	<hr/>			
Electriciens.....	1	1	1	Tonneliers.....	1	3	1	<hr/>			
Empl. de Comm.	5	40	5	Tourn. sur bois..	2	2	2	<hr/>			
Fend ^{rs} d'ardoises	1	1	1	Tourn.-robinett..	1	1	1	<hr/>			
Ferblantiers.....	15	13	13	Tourn.-s. métaux.	16	21	16	<hr/>			
Forgerons.....	35	37	35	Typographes....	1	1	1	<hr/>			
Frappeurs.....	11	15	11	Valets de Chamb.	1	1	1	<hr/>			
Galochiers.....	2	6	2	Vanniers.....	»	1	»	<hr/>			
Gard. de prop...	1	4	1	<hr/>				<hr/>			
Garç. de magasin.	28	66	28	<hr/>				<hr/>			
— épiciers...	1	1	1	<hr/>				<hr/>			
A reporter..	694	832	686	<hr/>				<hr/>			
				Totaux...	4192	4482	4157				

BIBLIOGRAPHIE

En vente à la Bourse du travail. Brochures des Congrès de Tours aux prix de : Congrès du Bâtiment, 0 fr. 25. — Congrès des Bourses, 0 fr. 40. — Congrès Corporatif, 0 fr. 50.

Le socialisme et le Congrès de Londres, par A. Hamon, au prix spécial de 1 fr. 75. — **L'ouvrier des deux mondes**, revue mensuelle d'économie sociale, 16 pages de textes, au prix de 0 fr. 15 le numéro.

Au moment même où la France est encore sous l'impression du bruyant voyage du Président en Russie et de l'Alliance Russe affirmée devant l'Europe entière, l'*Humanité Nouvelle* publie une biographie du plus illustre terroriste russe, André Géliaboff. Fils de paysan, né serf, il fut un des chefs de ces révolutionnaires qui luttèrent jusqu'à la mort pour la liberté et le bonheur de leurs frères. Dans l'*Humanité*

Nouvelle est contée en détail la vie toute de prosélytisme de Géliaboff qui mourut pendu après le meurtre du tzar Alexandre II.

Signalons encore à nos lecteurs une importante étude sur la Banque de France due à M. A. Chirac, l'économiste socialiste bien connu. Elle est toute hérissée de chiffres, mais elle éclaire fortement cette grave question. D'ailleurs, ce numéro de l'*Humanité Nouvelle* est particulièrement intéressant avec des articles signés Clémence Royer, J. Mesnil, L. Jerrold, L. Remy, Brunellière, Gressent, etc., et une nouvelle du Zola Russe, M. Sibiriak.

La revue accepte des abonnements mensuels à 1 fr. en timbres-poste; s'adresser 5, impasse de Béarn, Paris.

Le Gérant : TULÈVE